



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2024

<u>Date de la convocation :</u> 26 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux avril à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 26 mars 2024	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 13	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 13	Bernard JUERY, Carla FICUCIELLO, Eric LAURENT, Apolline SCHRECK, Geneviève PINÇON, Angéline MOYET, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Eric CHANTOT, Sylvain IGUNA, Philippe MARTINET et Laurence LELARGE, conseillers municipaux.
	<u>Etaient absents :</u>
	Patrick FOURNIER
	Cécile BITOUN
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Carla FICUCIELLO

Délibération N° 2024-16

XVI - MISE A JOUR DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MAETERLINCK

Exposé de Mme KAUFFMANN:

Par délibération en date du 16/02/2023, le conseil municipal avait voté les horaires et tarifs de location de la salle Maeterlinck suivant:

Horaires de location	MEDANAIS	EXTERIEURS
Location week-end (du sam. 9h au lundi 9h)	700 €	1200 €

Une caution de 1 000 € est demandée afin de couvrir d'éventuelles dégradations dans la salle, cette dernière étant restituée 8 jours après la location et après un état des lieux contradictoire.

La commission des finances réunie le 16/03/2024 s'est penchée sur les conditions de mise à disposition de la salle Maeterlinck.

Afin d'élargir l'offre actuelle, sur proposition de Mme BITOUN, il est proposé d'ajouter un créneau selon la grille suivante :

Horaires de location	MEDANAIS	EXTERIEURS
Location en journée (en semaine, 9h-18h)	450 €	700 €
Location week-end (du sam. 9h au lundi 9h)	700 €	1200 €

Mairie de Médan



Une caution de 1 000 € est demandée afin de couvrir d'éventuelles dégradations dans la salle, cette dernière étant restituée 8 jours après la location et après un état des lieux contradictoire.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° VII en date du 16/02/2023 fixant les tarifs de location de la salle Maeterlinck,

Vu la commission des finances du 16/03/2024,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ENTERINE les nouveaux horaires et tarifs de location de la salle Maeterlinck, selon le tableau suivant :

Horaires de location	MEDANAIS	EXTERIEURS
Location en journée (en semaine, 9h-18h)	450 €	700 €
Location week-end (du sam. 9h au lundi 9h)	700 €	1200 €

Une caution de 1 000 € est demandée afin de couvrir d'éventuelles dégradations dans la salle, cette dernière étant restituée 8 jours après la location et après un état des lieux contradictoire.

- PRECISE que les nouveaux horaires et les tarifs entreront en vigueur dès que la présente délibération sera exécutoire et que le règlement de la salle Maeterlinck ainsi que la convention de location seront modifiés en conséquence.

- DIT que les recettes seront imputées au budget communal, chapitre 70.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 03/04/2024

Le Maire,
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 03/04/2024
Et par publication le 04/04/2024

Mairie de Médan